

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 9 septembre 2024

VIRUS WEST NILE **Point de situation sur les cas dans l'Hérault**

L'infection à virus West Nile est transmise par les moustiques (essentiellement du genre Culex) qui se contaminent en piquant des oiseaux sauvages infectés. Les chevaux, mais aussi parfois les hommes, sont des « hôtes accidentels » qui peuvent être atteints par le virus West Nile lorsqu'ils sont piqués par des moustiques infectés mais qui ne peuvent pas transmettre à leur tour le virus.

Dans l'Hérault, le résultat définitif des analyses diligentées sur les trois chevaux présentant des signes cliniques évocateurs de la West Nile confirme la présence du virus.

Quatre nouveaux cas de suspicion de contamination de chevaux dans le même secteur (communes voisines de Mauguio, Lattes et Lansargues) montrent la circulation active du virus en Petite Camargue.

Un habitant de Baillargues, ayant nécessité une hospitalisation, a été diagnostiqué **cas confirmé d'infection humaine au virus West Nile**. L'état de santé de cette personne est aujourd'hui stable.

Dans la plupart des cas, l'infection humaine à virus West Nile est asymptomatique, c'est-à-dire que le patient ne présente aucun symptôme. Dans certains cas, la maladie se manifeste par un syndrome pseudo-grippal (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires) quelques fois accompagné d'une éruption cutanée. L'apparition soudaine de ces symptômes doit faire immédiatement l'objet d'une consultation médicale, qui pourra être suivie le cas échéant d'un signalement à l'ARS.

La circulation du virus West Nile fait l'objet d'un triple dispositif de surveillance en France, chez les humains, les chevaux et les oiseaux, qui associe de nombreux partenaires et se complète actuellement d'enquêtes épidémiologiques et entomologiques menées dans ce secteur de l'Hérault par les équipes de l'ARS, de Santé publique France et de l'opérateur de démoustication Altopictus. L'ARS a renforcé le dispositif de surveillance en sensibilisant les établissements et les professionnels de santé d'Occitanie à l'identification et au dépistage de tout cas suspect.

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2

Le Préfet de l'Hérault et le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Occitanie renouvellent leur appel au respect des mesures suivantes, en particulier dans les zones géographiques concernées par des cas d'infection :

- **se protéger contre les piqûres de moustiques** : port de vêtements amples, clairs et couvrant bras et jambes, application sur les zones de peau découvertes d'un produit répulsif, en respectant les contre-indications et au besoin protection par des moustiquaires dans les zones où les moustiques sont particulièrement nombreux ;
- **lutter contre la prolifération des moustiques** autour du domicile en éliminant les eaux stagnantes qui constituent leurs gîtes larvaires (ex : vider et ranger à l'abri les petits récipients, couvrir les réservoirs d'eau avec un tissu ou une moustiquaire...);
- pour les personnes sensibles (ex. nouveaux-nés, femmes enceintes, personnes immunodéprimées), dormir sous une moustiquaire ;
- **consulter immédiatement son médecin traitant en présence de symptômes évocateurs** : fièvre d'apparition brutale accompagnée de maux de tête, de douleurs musculaires, d'une éruption cutanée, voire des troubles du comportement ou des propos incohérents.

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2